

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2009
CONVOCATION DU 18 MARS 2009**

Mr le Maire ouvre la séance à 20 h 40.

Mr RUCHTY, secrétaire de mairie est présent en plus des conseillers.

Absents :

Mr DOUCELANCE donne procuration à Mr POMODORO

Mr BOULAT excusé

Mr HUGUENIN donne procuration à Mr FRICKER

Mme Linda MARCHAL est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS SELON L'ORDRE DU JOUR

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 27 JANVIER 2009

Adoption à l'unanimité.

2- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008

Le maire quitte la salle de conseil. Mr FRICKER procède à la présentation du compte administratif 2008.

Section de Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation
1 014 821.00 €	810 044.51 €	1 014 821.00 €	1 114 623.00 €

Soit un résultat excédentaire de 304 584.79 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisation
988 513.51 €	416 573.80 €	988 513.51 €	333 977.84 €

Compte-tenu du résultat excédentaire reporté de 2007 (262 352.74 €), le résultat de clôture est excédentaire de 179 756.76 €.

Le compte de gestion du comptable présente les mêmes résultats.

Vote et adoption à l'unanimité.

3- AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Est décidé de reporter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2008 (304 584.79 €) sur le budget de 2009, en section d'investissement : adoption à l'unanimité.

4- BUDGET PRIMITIF ET TAUX D'IMPOSITION

Budget primitif 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (euros)		RECETTES (euros)	
Charges à caractère général	237 977.60	Atténuation de charges	50 000.00
Charges de personnel	543 920.00	Produits des services	118 700.00
Charges de gestion courante	64 065.00	Impôts et taxes	431 090.00
Charges financières	30 318.61	Dotations participations	398 272.00
Dotations risques financiers	100 000.00	Revenus des immeubles	5 000.00
Dépenses imprévues	2 368.62	Produits exceptionnels	58 587.83
Virement investissement	83 000.00		
Total	1 061 649.83	Total	1 061 649.83

Opération d'ordre : dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées : 3 000 € (subvention versée à Pérouse pour la construction du tennis : 15 000 € qu'il convient d'amortir sur 5 ans)

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES (euros)		RECETTES (euros)	
Taxes locales d'équipement	1 572.00	Solde reporté	179 756.76
Remboursement d'emprunts	84 014.54	Virement fonctionnement	83 000.00
Immobilisation corporelles	871 153.18	Dotations	360 610.65
		Subventions investissement	223 372.31
		Vente d'immeubles	110 000.00
Total	956 739.72	Total	956 739.72

Opération d'ordre : dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées soit 3 000 €.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 018 389.55 €.

Taux d'imposition :

L'ensemble des conseillers décide de maintenir les taux d'imposition tel qu'ils étaient en 2008 : adoption à l'unanimité

Ce budget a été établi sans augmentation des taux d'imposition. Compte tenu de la hausse des bases locatives, le produit attendu s'élève à la somme de 350 166 € soit une augmentation du produit attendu de 3.74 % par rapport à 2008.

Mr POMODORO indique que l'opposition trouve que le budget de la commune est énormément amputé par le projet de nouvelle crèche. Il pense que le montant 556 000 €

alloué pour la crèche est trop élevé pour 6 agréments de plus sans compter les futurs problèmes de rentabilisation.

Mme PACAUD signale que ces projets ne sont jamais à rentabiliser.

Mr LE BAIL rappelle que ce projet ne concerne pas exclusivement la crèche mais également la construction de 3 salles de réunion supplémentaires qui occuperont tout l'étage de la crèche soit 120 m².

Mme JEAN signale que cette construction représentera également un actif pour la commune.

Mr POMODORO insiste sur le coût trop élevé pour 6 agréments.

Mr LE BAIL rappelle que cette crèche, dont les travaux ont commencé, est à terminer et qu'elle est là pour le bien public.

Mr LAB rappelle que la construction de la crèche ainsi que la création de salles correspond à une forte demande des Chèvremontois et des Associations (notamment par les associations qui partagent des salles avec l'école de musique).

Une information a été donnée concernant le désir de Madame FURIC (qui s'était portée acquéreur des locaux de la crèche au carrefour du Galant) de révision du prix en raison de la baisse des coûts de l'immobilier.

Mr le Maire signale qu'en l'absence de courrier officiel, le prix reste inchangé. Dans le cas où Mme FURIC demanderait une révision, une estimation du service des Domaines serait obligatoire et la commune ferait de nouveau une publicité pour une vente au plus offrant.

Vote du budget primitif : adoption à 11 voix contre 2 abstentions (Mr POMODORO, Mr DOUCELANCE).

5- CONVENTION AVEC L'ETAT POUR VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA (FOND DE COMPENSATION DE LA TVA)

Actuellement le remboursement du FCTVA par l'Etat aux collectivités sur les dépenses d'équipement réalisées s'effectue avec un décalage de 2 ans.

Dans le dispositif du plan de relance de l'économie, certaines dispositions inscrites à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Locales permettent le versement en 2009 des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Le montant des dépenses réalisées en 2009 doit être au moins supérieur d'un euro à la moyenne des dépenses constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Pour Chèvremont, cette moyenne s'élève à 256 973.00 €.

Signature de la convention adoptée à l'unanimité.

6- CONVENTION DE PASSAGE POUR LES SENTIERS PEDESTRES DU BASSIN DE LA BOURBEUSE

La communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse a confié à l'Office National des Forêts le soin de créer un réseau d'itinéraires pédestres. Ce réseau traversant notre commune, il nous est proposé une convention de passage.

Le maire fait la lecture de la convention : adoption à l'unanimité

7- PROGRAMME DES TRAVAUX ONF 2009

L'Office National des Forêts nous a fait parvenir un programme devis des travaux à réaliser en forêt communale au cours de l'année 2009.

Ces travaux concernent les parcelles 6-10-11-26-27-28-29.

Le montant du devis s'élève à la somme de 14 489.79 € dont 13 535.65 € en investissement et 954.14 € en fonctionnement.

Adoption à l'unanimité

8- INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES ANNEE 2009

Par circulaire en date du 27 janvier 2009, Mr le Préfet nous informe que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales a été revalorisée de 0.79 € pour l'année 2009. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 468.15 € pour un gardien résidant dans la commune ou se trouve l'édifice du culte et de 118.02 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le prêtre qui officie à Chèvremont, Mr PERRIN, réside à Montreux-Château. Le montant qui lui sera alloué sera donc de 118.02 € : adoption à l'unanimité

Mr POMODORO demande où en est la succession (dont l'ancien maire est chargé) de Mme TREMOLET qui lègue une partie de ses biens à la commune pour rénovation de l'église.

Le maire informe les membres du Conseil qu'il attend la décision de l'association « Perce Neige » qui doit donner son avis en priorité au notaire concerné avant de pouvoir prétendre recevoir ce qui doit nous revenir (le décès a eu lieu fin décembre 2008).

Mme GEHENDEZ signale que l'association a demandé l'examen de l'acceptation du legs sous bénéfice d'inventaire puisque c'est l'association qui est légataire universel.

Mr POMODORO demande que la commune relance cette association pour accélérer les choses.

Mme MARCHAL propose à Mr POMODORO de s'en charger à titre d'élu.

Mr POMODORO informera donc le Conseil.

9- AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FDA (FOND DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION)

Par convention en date du 7 septembre 2006, le Conseil Général avait décidé d'attribuer une subvention au titre du FDA à la commune de Chèvremont pour les travaux de rénovation du premier étage de l'ancienne cure afin d'aménager des salles de réunions destinées aux associations. La convention prévoyait que les travaux devaient être terminés au 5/09/2008.

Compte tenu du retard pris par ce chantier, une demande de prorogation a été adressée au Conseil Général. La Commission permanente du Conseil Général lors de sa réunion du 20 janvier 2009 a accepté notre requête et a décidé de proroger l'attribution de cette subvention d'un an à compter du 6 septembre 2008.

Un avenant à la convention initiale nous est donc proposé. Le montant de la subvention est de 21 262 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

10- DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLECTIF RESISTANCE ET DEPORTATION

Le collectif Résistance et Déportation du Territoire de Belfort qui prend en charge l'organisation du concours de la Résistance dans les collèges et lycées du département sollicite une subvention de la commune pour l'achat d'ouvrages afin de récompenser les lauréats de ce concours.

Trois élèves de notre commune ont été récompensés en 2008 : Olivier PETITJEAN, Coralie SAILLET et Prisca VAUCHOT

Le conseil décide d'allouer une subvention de 50 € à l'unanimité.

11- DEMANDE DE SUBVENTION DU SECOURS POPULAIRE

Le secours populaire qui s'efforce de soutenir tout au long de l'année les familles et les personnes isolées des communes du Territoire de Belfort dans le besoin en leur apportant une aide alimentaire régulière demande une contribution spécifique annuelle de 29 € par famille bénéficiaire en 2008 aux 36 communes du Territoire de Belfort ayant des ressortissants en aide alimentaire au Secours Populaire.

Une famille de notre commune étant concernée, le Secours Populaire sollicite une participation financière de 29 €.

Subvention acceptée à l'unanimité.

12- PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX

Le décret n°2007-1280 du 28 août relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité explique les notions de branchement et d'extension.

Le branchement est à la charge du demandeur de l'autorisation d'urbanisme, y compris pour la partie située hors du terrain d'assiette de l'opération.

L'extension est à la charge du demandeur de l'autorisation d'urbanisme lorsqu'elle se situe sur le terrain d'assiette de l'opération et à la charge de la collectivité lorsqu'elle se situe hors du terrain d'assiette.

En dehors du terrain d'assiette, le financement de l'extension se décompose en 2 parties : une partie (40 %) prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (dénommée taux de réfaction) et une partie dénommée contribution.

Hors périmètre de zone d'aménagement concerté et hormis l'application de la participation pour équipement public exceptionnel, la collectivité est débitrice du coût de l'extension pour la partie contribution.

L'arrêté du 17 juillet 2008 déterminant le taux de réfaction précise que le dispositif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Le financement de la contribution est assuré principalement par le budget de la collectivité par le biais des taxes locales mais également par :

- La Taxe Locale d'Équipement (taux modulable selon 9 catégories de constructions),
- La participation pour programme d'aménagement d'ensemble,
- La taxe communale sur l'électricité,
- Les taxes des articles 1396-4 et 1529-5 du code général des Impôts.

La participation pour voirie et réseaux ne refinancera toutefois que rarement la totalité de la contribution de la commune dans le cas d'une construction isolée.

Participation adoptée à l'unanimité.

13- DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DU CCAS POUR REMPLACER MME PEQUIGNOT DEMISSIONNAIRE.

Mr Alain LE BAIL se porte volontaire. Nomination adoptée à l'unanimité.

14- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MON VILLAGE

Un avenant à la convention est proposé avec l'association Mon Village pour la mise à disposition de la salle informatique de 14 h à 16 h seulement hors vacances scolaires.

La commune demande une participation de 50 € par mois pour l'utilisation car cette dernière n'utilise pas de consommables.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le maire informe le Conseil d'un remboursement d'assurance d'un montant de 270.45 € pour le bris de glace de la porte vitrée de la mairie fin janvier 2009.
- L'ADAPEI reconduira pour la 39^{ème} année consécutive « l'Opération Brioches » sur notre commune pour l'aménagement du secteur sportif du Centre de Roppe les 22-23-24 et 25 avril 2009.
- Une offre de Best Of Santé en l'équipement en défibrillateur pour le grand public a été reçue pour un montant de 1 542 € TTC. Sans suite après débat.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr POMODORO intervient pour signaler un litige entre deux propriétaires du village concernant un mur de soutènement et demande quelle est la législation dans ce cas. Mr LEBAIL l'informe que c'est une affaire qui est du ressort du domaine privé et non de la commune.
- Mr WALTER donne une lettre à Mr LAB pour demander des explications sur le courrier envoyé aux parents d'élèves lors de la grève du jeudi 19 mars 2009. Mr le Maire et Mme GIAMBAGLI expliquent que ce courrier n'est qu'une note explicative adressée aux parents d'élèves, à l'inspection d'académie et au Préfet pour les informer de l'impossibilité de mise en place du service minimum d'accueil ce jour là dans la commune et qu'il ne comportait aucune atteinte aux personnes.

- Mr PACAUD, qui a lu dans la presse que des essais fumigènes avaient été faits sur le quartier des Jardins d'Honorine demande des explications.
Mr le Maire l'informe que ces essais ont été effectués sur l'ensemble des conduites d'assainissement de la commune. Ils sont destinés à déceler les anomalies de raccordement au réseau d'assainissement.
Des problèmes existant Rue du Fort, la commune chargera la CAB de la vérification.
- Mr PACAUD remercie le Conseil Municipal pour la non augmentation des taux d'imposition mais signale qu'il est contrarié par l'augmentation de l'imposition prévue par la CAB dont la commune fait partie.

La séance est levée à 22 h 35.